



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17806
7 février 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES
REPRESENTANT, REPRESENTANT ADJOINT ET REPRESENTANTS
SUPPLEANTS DU CONGO AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 29 janvier 1986 par le Président de la République populaire du Congo, attestant que M. Martin Adouki a été nommé représentant du Congo au Conseil de sécurité, M. Pascal Gayama représentant adjoint et MM. Raymond Serge Bale, Marcel Moussaki, Emmanuel Douma et David Koukou représentants suppléants.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

